

Communauté d'intérêts pour les
transports public, section Vaud
p.a. M. Pierre Seidel
Verger de Meruz 2
1804 Corsier-sur-Vevey

Nos références : Maga/bechi
traité par : G. Maillard
tél. direct : 021 621 04 26
fax direct : 021 626 10 10
e-mail : @mobilis-vaud.ch

Renens, le 15 décembre 2010

Vos courriers du 15 octobre et du 10 novembre 2010

Messieurs,

Nous accusons réception de vos lettres susmentionnées qui ont retenu notre meilleure attention et nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à la Communauté tarifaire vaudoise et ses produits Mobilis.

En premier lieu, nous tenions à nous excuser pour le retard apporté à vous répondre. Comme vous le savez, le périmètre de la Communauté tarifaire vaudoise a été considérablement étendu le 12 décembre dernier. Vous trouverez ci-après les réponses à vos différentes requêtes.

- Cartes journalières multijours (CMJ) :

La création de cette carte a été décidée par la CTV dans le but d'offrir une commodité aux voyageurs qui auparavant utilisaient la carte multicourses, cette dernière étant supprimée dans le périmètre Mobilis à partir du 12.12.2010. Ce titre de transport est donc destiné à faciliter l'utilisation des transports publics pour certains clients, et non pas à offrir des rabais sur la quantité.

En outre, suite à la suppression de la carte multicourses, qui est intervenue dès la fin 2004 pour les entreprises déjà membres de la CTV, celles-ci ont décidé de ne plus équiper leurs arrêts et leurs véhicules d'un oblitérateur. Un retour en arrière sur cette décision reviendrait à équiper plus de 1000 arrêts avec une technologie appelée à disparaître du paysage des transports publics et représenterait un investissement disproportionné par rapport à l'utilisation des CMJ. Nous tenons à préciser que ce titre de transport est reconnu par toutes les entreprises de la CTV, même s'il n'est pas vendu partout.

- Terminologie du « billet individuel »

Votre remarque sur la nécessité d'unification de la dénomination des titres de transport des communautés tarifaires nous apparaît tout à fait pertinente.

Une réflexion est faite dans le cadre du Forum des communautés afin de trouver une solution à l'unification des règles de validité et de terminologie des différents titres de transport, notamment du billet zonal.

- Découpage des zones autour de Rivaz

La modification de la zone 64 a été décidée à l'unanimité par les 11 entreprises de la CTV, avec l'accord du canton et de l'OFT.

Le but de cette modification est, d'une part le rééquilibrage équitable des axes Lausanne-Yverdon, Lausanne-Nyon et Lausanne-Montreux par rapport aux distances réelles parcourues, et d'autre part une volonté de diminuer la perte de recettes occasionnée par l'extension du 12.12.2010.

En effet, sans l'ajout de cette zone 64 sur le trajet Montreux-Lausanne, le gain octroyé aux clients de la CTV s'élèverait à 6,8 millions de francs au lieu des 4,3 millions de francs, constituant la perte de recettes estimée de l'extension.

En espérant avoir répondu à vos différentes questions, nous restons à votre disposition pour tout éclaircissement complémentaire et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la Communauté tarifaire vaudoise



M. Pernet

Président



G. Maillard

Responsable

opérationnel